Zeitschrift: Protar

Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

Band: 1 (1934-1935)

Heft: 7

Artikel: Ueber kantonale Instruktionskurse = À propos des cours d'instruction cantonaux

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-362392

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ueber kantonale Instruktionskurse
A propos des cours d'instruction cantonaux

a) *Passiver Luftschutz im Kanton Luzern.*

Aus dem Bericht über den Instruktionskurs entnehmen wir dem «Luzerner Tagblatt und Zentralschweizerischen Generalanzeiger» vom 7. Februar 1935 folgendes:

Herr *Major Kopp* erläuterte zunächst die gesetzlichen und organisatorischen Grundlagen des Kurses. Die Instruktoren sind im eidgenössischen Luftschutzkurs im Wimmis ausgebildet worden und werden nun ihr Wissen den kantonalen Instruktoren weiter geben. — Herr *Dr. K. Lienert,* Adjunkt des Polizeikommissärs der Stadt Luzern, sprach über «Luftgefahr und Luftschutz im allgemeinen und unter besonderer Berücksichtigung der Verhältnisse unseres Landes». Er schilderte zunächst die Entwicklung des militärischen Flugwesens vom Beginn des Weltkrieges bis zum heutigen Tag. Es wurden sodann die verschiedenen Bombenarten, wie Spreng-, Gas- und Brandbomben, näher besprochen. Der Vortragende ging auf unseren Luftschutz ein und erwähnte vorgängig, dass die Lage der Schweiz absolut keine Garantie für ein Verschontbleiben vor einem zukünftigen Kriege biete. Der Meldedienst, aktive und passive Abwehrmassnahmen wurden eingehend erklärt.

Herr *Dr. Meyer,* Kantonschemiker, hielt einen Vortrag über «Chemische Kampfstoffe», Klassifizierung, Eigenschaften, Verwendung und Verhalten im Gelände. Ein geschichtlicher Ueberblick diente als Einführung. Ein «idealer» Kampfstoff muss mehr oder weniger folgende Bedingungen erfüllen: 1. Er muss schwerer sein als Luft; 2. in geringer Menge wirksam sein; 3. durch Feuchtigkeit nicht unbrauchbar werden; 4. das Material, in dem er untergebracht ist, nicht angreifen; 5. die Wirkungen einer Geschossexplosion überstehen können; 6. durch physiologische Wirkung den Gegner ausser Gefecht setzen. Jeder bis jetzt gefundene Kampfstoff erfüllt nur einzelne dieser Bedingungen. Es folgt eine Klassifizierung der Stoffe nach ihren Angriffspunkten im menschlichen Organismus. Nach der taktischen Verwendung werden offensive und defensive Kampfstoffe unterschieden. Erstere müssen nur kurze Zeit im Gelände haften bleiben, letztere möglichst lange (Typus, Yperit). Der Verfasser kam dann auf die Schutzmassnahmen zu sprechen (Masken, Anzüge etc.).

An diesen Vortrag schloss sich für die Kursteilnehmer das Fassen von Gasmasken. In einer mit Tränengas vergasten Zelle wurden die Masken auf Zuverlässigkeit und dichten Sitz geprüft.

b) *Canton de Vaud.*

Du 11 au 20 février, se déroulèrent à Lausanne, trois séries de cours cantonaux pour la formation des instructeurs de la défense passive de la population civile. Au début de novembre déjà, cette instruction avait été décidée par la Commission cantonale relative, mais sous une forme toute particulière qu'il convient de rappeler.

Partant de la conception très juste, qu'en matière de défense aérienne passive, *l'instruction constitue,* déjà par elle-même, *une forme de la protection, très efficace* et peu coûteuse, comparativement aux résultats qu'elle permet de réaliser, il avait été décidé qu'un groupe choisi parmi les participants au cours de Wimmis en fonction d'instructeurs, se déplacerait de district en district, formant dans tout le canton les cadres nécessaires à la défense passive de la population. Pour arriver facilement et rapidement au but, la nouvelle organisation était annexée à celle déjà existante pour le service sanitaire, et comme celle-ci placée sous la dépendance de MM. les préfets.

Cette conception originale et très vaudoise, présentait de réels avantages, parmi lesquels, et non le moindre, se trouvait celui de porter des connaissances devenues indispensables de nos jours, dans chaque petit chef-lieu, dans chaque commune même, puisque chaque commune eût envoyé des représentants à ces cours.

Que l'organisation plutôt complexe, que nécessite la défense locale telle qu'elle est prévue dans les bases fédérales pour la défense aérienne passive, soit réservée aux localités, qui, par leur grandeur (au delà de 5000 habitants) ou leur importance stratégique, se trouvent spécialement indiquées comme cibles à une éventuelle attaque aérienne, rien de plus logique; mais que toute commune, si petite soit-elle, ait le droit de connaître, par un exposé objectif, l'étendue réelle du danger, les possibilités de défense qu'il comporte, rien de plus vrai et de plus utile.

Et si, comme conséquence logique des cours, il s'était trouvé dans quelques villes de 2000 même 1000 habitants, que des groupes de citoyens unissent leurs efforts et leur bonne volonté dans une organisation inofficielle, quoi de plus louable et de plus confortant?

Vers la fin de novembre, toutefois, fut publié l'arrêté fédéral concernant l'instruction cantonale. Il s'y trouvait fixé des principes détaillés pour son organisation, si bien que pour conserver l'uniformité des dispositions pour toute la Suisse, il fut décidé en ultime analyse, de donner à ces cours la forme prévue et suivie par tous les autres cantons, limitant d'abord tout l'enseignement aux villes de plus de 5000 habitants.

La Commission cantonale pour la défense aérienne passive, qui est présidée avec clairvoyance par M. le Dr F. Payot, chef du service sanitaire

cantonal, duquel elle fait partie, décida donc de mettre tout en œuvre afin que ces cours soient à la fois intéressants et réellement instructifs. De leur côté, les autorités de la ville de Lausanne, avec une remarquable compréhension des besoins de l'organisation de la défense passive, facilitèrent par tous les moyens, la pleine réussite du programme d'instruction, sans oublier qu'elles voulurent encore pour satisfaire à une vieille et des meilleures traditions vaudoises, offrir à tous les participants une «verrée» fort bien accueillie comme conclusion.

La ville de Lausanne, avec le Dr Francis Messerli, chef de son service d'hygiène, possédait une personnalité qui, pour avoir soigné des gazés en 1915—1916, à Paris et à Londres, avait depuis cette date travaillé à la solution des problèmes inhérents à la défense passive de la ville, en constituant d'abord un stock de matériel sanitaire. Fort heureusement, aucunes hostilités ne se produisirent depuis lors, mais le stock n'en fut pas moins d'admirable secours lors des deux épidémies de grippe de 1918—1919 et 1926—1927. Egalement en 1930, à la suite de nombreux voyages à l'étranger (Lettonie, Pologne, U. R. S. S., Allemagne) où le Dr Messerli avait eu l'occasion d'étudier de visu les préparatifs de défense antiaérienne accomplis dans ces divers pays, la municipalité de Lausanne avait chargé le chef du service d'hygiène de l'étude de l'organisation nécessaire pour la défense de la ville contre les agressifs chimiques, acceptant d'organiser encore une réserve de 1er secours (brancard, masques, tubes à oxygène), pour les cas d'alarme éventuels.

Et finalement, première en Suisse, du 27 octobre au 2 novembre 1931, avait eu lieu à Lausanne une exposition documentaire concernant la protection contre la guerre chimique, exposition enrichie d'exposés et de démonstrations, et organisée par le service d'hygiène, pour instruire la population sans l'alarmer.

Comme on le voit par ce court exposé, l'organisation fédérale actuellement en cours de réalisation, vient à trouver ici, un terrain déjà cultivé et riche de toute une tradition. Puis, il faut relever également que notre ville a le précieux avantage de posséder deux membres de la Commission fédérale pour la défense aérienne passive: MM. Norbert Bosset, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'Intérieur du Pays de Vaud, et professeur P. Dufour, qui voulurent bien honorer de leur visite chaque série de cours cantonaux, y apportant le concours de leur autorité et les claires paroles de leur expérience en cette matière.

L'instruction de défense aérienne passive, qui fit l'objet de ces cours placés sous la direction du Dr Francis Payot, chef du service sanitaire cantonal, se divisait nettement en deux parties: l'une théorique, l'autre essentiellement pratique qui se déroula dans les locaux et terrains du Comptoir suisse de Beaulieu.

Les cours furent ouverts par le Dr Payot avec un clair résumé de l'historique de leur organisation, de leur nécessité et de leur but. Puis un exposé général de la matière en étude, abondant de faits, agrémenté de projections, fut ensuite présenté par le Dr Messerli, avec la compétence qui vient d'être rappelée au début de ces lignes. Et ce ne fut pas le seul, successivement dans le cycle des conférences, le Dr Messerli traita de l'action des agressifs chimiques sur le corps humain, des secours médicaux, de l'organisation d'un poste de premier secours contre les gaz, et de la respiration artificielle.

Au Dr M. Cordone, ingénieur-chimiste, était confiée l'instruction concernant les gaz toxiques au point de vue chimique, les enseignements théoriques sur les masques à gaz, etc. Exposé nécessairement limité à des considérations d'ordre général, dont l'aridité fut avantageusement combattue par quelques expériences et démonstrations choisies pour mettre en évidence les propriétés de certains agressifs chimiques, du charbon actif etc. La présentation des masques à circuit fermé, se trouvait confiée au colonel Pelet, commandant des pompiers de la ville de Lausanne, dont la compétence en ce domaine était évidente. Bombes incendiaires et organisation de la défense contre les incendies qu'elles peuvent provoquer, fut le sujet traité par le major Blanc, président du corps des sapeurs-pompiers du Canton de Vaud, tandis qu'un exposé documenté sur les abris, allégé de projections épidiascopiques, était présenté par M. R. Jaques, technicien à Vevey.

La partie pratique des cours cantonaux (exercices avec port de masques, vérification d'étanchéité des masques militaires et des masques à circuit fermé, désinfection d'un terrain ypérité, visite d'un hôpital de premier secours installé dans un collège de la ville, visite d'un abri), fut surtout marquée par le succès des démonstrations exécutées avec la combustion de l'électron, les cartouches incendiaires etc. Des bombes de deux à trois kilos furent lâchées, de plus de trente mètres, sur une baraque qu'elles auraient eu mission d'incendier, si la prompte intervention des pompiers n'eût réduit les dégats à un minimum. MM. Blanc et Pelet méritèrent certainement les félicitations qui leur furent adressées pour la bonne organisation de cette partie des cours cantonaux.

La place disponible pour ce court exposé ne permet pas d'entrer dans d'autres détails, mais il doit être fait mention que parmi les participants ont figuré M. le colonel Chamorel, commandant de l'arrondissement militaire territorial no 1, M. le colonel Curchod, chimiste, commandant de place à Morges et municipal de cette ville, M. le major F. C. Hoguer, président de la section vaudoise de l'Association suisse pour la défense aérienne passive, Maître Pfund, avocat, vice-président, M. le

colonel Dr. Vuilleumier, de Montreux, médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, M. le Dr Matter, directeur des établissements pénitentiaires de Bochuz, etc.

Environ le 50 % des participants aux cours cantonaux était constitué par des médecins et sanitaires tandis que l'autre moitié était formée des représentants des organisations de police et service du feu.

Signalons encore comme visiteurs aux cours M. l'ingénieur Kœnig, chef de l'Office fédéral pour la défense aérienne passive, M. le colonel Jacquillard, chef de service au Département vaudois de justice et police, M. le colonel Bridel, municipal et directeur des écoles de la ville de Lausanne, et M. le colonel Blanc, président du conseil communal.

Profitant de la présence du matériel fédéral utilisé pour les cours cantonaux, une dernière démonstration au Comptoir suisse eut lieu, à la présence de deux cent cinquante personnes environ, membres de la Croix-Rouge, de l'Alliance des samaritains, de la Société suisse des troupes de santé, du comité de la section vaudoise de l'Association suisse pour la défense aérienne passive, ainsi que de l'état-major du corps des sapeurs-pompiers de Lausanne.

Literatur.

Dr. ing. Knipfer und Erich Hampe: «Der zivile Luftschutz.» Verlagsanstalt Otto Stollberg G. m. b. H., Berlin SW 11. Preis: Fr. 17.50.

«Ein Sammelwerk für alle Fragen des Luftschutzes» nennen die Verfasser das uns vorliegende Buch. Mit Recht, denn es darf als Standardwerk unter den Erscheinungen auf diesem Gebiete betrachtet werden. Nicht dass es etwa viel Neues über den zivilen Luftschutz brächte. Das darf bei einem Thema, über das bis heute so gut wie keine praktischen Erfahrungen vorliegen, auch nicht erwartet werden. Die bescheidenen Ansätze zu einem Luftschutz, die in den letzten Jahren des Weltkrieges zutage getreten sind, haben ihren Wert angesichts der Fortschritte, die die Luftwaffe seit Ende 1918 gemacht hat, zum grössten Teil eingebüsst.

In den beiden ersten Abschnitten: «Allgemeines» und «Der Luftkrieg», ist von der Anwendung der Luftwaffe und ihrer voraussichtlichen Rolle in einem zukünftigen Kriege die Rede. Ohne Pessimismus, jedoch mit vollkommener Offenheit werden die Gefahren geschildert, die heute dem Hinterlande eines in einem Krieg verwickelten Volkes von seiten der feindlichen Fliegergeschwader drohen. Anhand der Veröffentlichungen von Militärschriftstellern der Grossmächte führen die Verfasser ihren Landsleuten Bilder von den zu erwartenden Angriffen aus der Luft, von ihrer Durchführung und den zur Verfügung stehenden Kampfmitteln vor Augen. — Die folgenden vier Abschnitte behandeln die aktiven Abwehrmassnahmen und den zivilen Luftschutz. Es werden alle Gebiete der passiven Luftverteidigung besprochen. Ohne auf weitgehende Einzelheiten einzutreten, sind die Erörterungen dennoch von einer bemerkenswerten Gründlichkeit. Besondere Aufmerksamkeit erfährt der Werkluftschutz, weil in erster Linie Industrie, Bergbau und Verkehrsanstalten das Ziel der feindlichen Flieger im Hinterlande bilden werden. Würde dem kämpfenden Heere der Nachschub von Waffen und Munition durch Zerstörung der Ersatzmöglichkeiten genommen, so müsste es bald unterliegen. — Die beiden letzten Abschnitte: «Der Selbstschutz» und «Einzelgebiete» scheinen dem Referenten die bemerkenswertesten des ganzen Werkes zu sein. Von den Unterabschnitten seien besonders «Die Erziehung zum Selbstschutz» und die «Luftschutzübungen» hervorgehoben. Es wäre zu wünschen, dass jeder, der zu irgend einer Funktion im zivilen Luftschutz seines Landes berufen ist, Kenntnis von diesen Ausführungen nehmen könnte. Die Verfasser verlangen, dass jeder Staatsbürger, gleichviel in welcher Stellung er im Luftschutz mitwirkt, derart ausgebildet ist, dass er jederzeit und unter allen Umständen, also auch bei der ihm im Ernstfalle drohenden Lebensgefahr, sofort weiss, was er in einem gegebenen Falle zu tun hat, und das Richtige sozusagen automatisch ausführt.

Jeder der zahlreichen Unterabschnitte hat einen besondern Fachbearbeiter. Trotz gelegentlicher unvermeidlicher Wiederholungen ist das ganze Werk wie aus einem Guss geschrieben, jedes Kapitel weist dieselbe Klarheit und Gründlichkeit auf. Nirgends Widersprüche, auch inbezug auf Fachausdrücke vollkommene Einheitlichkeit. — Zahlreiche gute Abbildungen, durchwegs nach photographischen Aufnahmen, illustrieren das geschriebene Wort. Dr. *H. L.*

Ausland-Rundschau.

Luftschutz-Unterrichts- und Prüfungsgegenstand in Oesterreich. Nach einem im Einverständnis mit den Bundesministerien für Handel und Verkehr und Landesverteidigung ergangenen Erlass des österreichischen Unterrichtsministeriums ist an den Hauptschulen und an den gleichgestellten sowie an den höheren Schulen der Luftschutzunterricht in die bereits vorhandenen obligaten Lehrgegenstände in der